

# Conseil d'école du lundi 16 octobre 2023

## Table des matières

1.	Répartitions et effectifs de classe de la rentrée 2023-2024 .....	2
2.	Dispositif ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) .....	2
3.	EILE (enseignement internationaux de langues étrangères).....	2
4.	Les aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers .....	3
	Le RASED (Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté):.....	3
	Les APC .....	3
	Les stages de réussite .....	3
	L'UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés) .....	3
	Le SASS.....	3
	PPRE, PAP, PPS, PAI .....	4
5.	Les évaluations CP, CE1, CM1 et CM2.....	4
6.	Elections des délégués de parents d'élèves .....	5
7.	Relations et communication parents/enseignants.....	5
	Les moyens de communication .....	5
	La réunion de rentrée.....	5
	Les ENT .....	6
	Le blog .....	6
8.	Le règlement intérieur de l'école .....	6
9.	Sécurité à l'école (PPMS – Alerte INCENDIE...).....	6
	Le plan Vigipirate .....	6
	Le PPMS et alerte incendie.....	7
	La sécurité aux abords de l'école .....	7
10.	Projet d'école.....	8
11.	Le dispositif PHARe .....	9
12.	Bilan financier de la coopérative scolaire .....	9
13.	Les travaux.....	10
14.	Questions d'ordre municipal .....	10

Les prochains conseil d'école auront lieu les 21 mars et 30 juin.

## 1. Répartitions et effectifs de classe de la rentrée 2023-2024

<b>Mme HENSCHEN</b>	23	CP
<b>Mme MOREL</b>	25	
<b>Mme ROGER</b>	25	
<b>Mme LACHAUD et Mme JULLIEN</b>	23	CP/CE1
<b>Mme PROVENT et Mme FROMONT</b>	26	CE1
<b>Mme GUILLEMOT</b>	25	
<b>M HOFFMANN</b>	27	
<b>Mme RICHARD-CORGIER</b>	27	CE2
<b>Mme TALLARON</b>	27	
<b>Mme DESTOMBES</b>	24	CM1
<b>Mme FAYOLLE</b>	24	
<b>Mme MALOSSE</b>	23	
<b>Mme VUILLOT</b>	24	CM2
<b>Mme MIGUET</b>	24	
<b>Mme MEUNIER</b>	23	

Il y a actuellement 371 élèves dans l'école soit 24,7 élèves par classe contre 25,2 à la rentrée 2022.

Il y a eu depuis le début de l'année 8 radiations, des enfants qui ne se sont pas présentés à l'école et qui étaient finalement inscrits dans d'autres écoles pendant l'été (déménagements).

## 2. Dispositif ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire)

Mme Aubouin est coordonnatrice de L'ULIS pour la première année dans l'école. Elle travaille avec Mme Abdoussi, AESH co.

L'ULIS accueille cette année 11 élèves en situation de handicap et dont le handicap ne permet pas d'être scolarisé à temps plein en classe ordinaire.

Ces élèves sont scolarisés à la fois dans leur classe de référence et dans le dispositif suivant un emploi du temps défini par les membres de l'équipe enseignante et en fonction des besoins des élèves.

Il y a dans le dispositif des élèves de CP, de CE2, de CM1 et de CM2.

## 3. EILE (enseignements internationaux de langues étrangères)

Au mois d'avril 2023, nous avons fait passer des formulaires d'inscription aux enseignements internationaux en langue étrangère. Les enfants avaient la possibilité de s'inscrire pour la langue turque, arabe ou portugaise. Les élèves à partir du CE1 peuvent s'inscrire.

Dans l'école, il y a eu 11 demandes pour le turc, 32 demandes pour l'arabe et 13 demandes pour le portugais.

Les enseignements sont assurés par des enseignants mis à disposition par les pays partenaires et ont lieu en dehors du temps scolaire dans l'école. Les cours durent 1h30 par semaine.

Mme Çetiner interviendra pour la troisième année consécutive dans l'école.

Les cours de langue turque auront lieu les vendredis de 16h30 à 18h, réunissant 21 élèves de Jules Ferry, Jean de Paris, Saint Denis en Bugey, Château Gaillard et Ambutrix.

Il devrait y avoir deux cours de langue arabe dans l'école mais nous sommes en attente de la nomination d'un professeur. M El Moustit poursuit ses activités de professeur au Maroc.

Il ne devrait pas y avoir de professeur de langue portugaise.

#### 4. Les aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers

##### Le RASED (Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté):

Mmes Foret et Piton, du Réseau d'aides aux élèves en difficulté interviennent régulièrement sur l'école. Mme Piton est psychologue scolaire et intervient uniquement avec l'accord préalable des parents.

Mme Forêt intervient dans l'école tous les lundis matins et mardis après-midi pour des élèves de cycle 2.

##### Les APC

Les APC(activités pédagogiques complémentaires) ont débutées dès le mois septembre. Elles ont lieu le soir après la classe, entre 45min et 1h par jour. Ce sont des temps de remédiations, de méthodologie pour les élèves en difficulté ou de travail autour du projet d'école. Ce sont les enseignants qui déterminent les élèves qui bénéficient des temps d'APC.

##### Les stages de réussite

L'école proposera deux fois dans l'année des stages de réussite pour les élèves ayant des difficultés scolaires. Ces stages seront menés par Mme Destombes pendant les vacances d'automne auprès des CM1 et celles de printemps auprès des CM2. Ce sont les enseignants qui proposent des élèves puis les parents ont la possibilité d'accepter ou non.

##### L'UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés)

Les élèves arrivés depuis moins d'un an en France bénéficient d'un accompagnement de 9 h par an pour l'apprentissage du français. Mme Cuvelier interviendra cette année les mardis matins auprès de 6 élèves allophones.

##### Le SASS

Le Service d'Accompagnement et d'Aide à la Scolarité, intervient auprès des élèves qui ont des difficultés afin de maintenir une scolarité ordinaire. Le SASS prend en charge un élève en ce début d'année. Les éducateurs viennent directement chercher les élèves sur des demi-journées et les conduisent sur le centre Thérèse Hérold à Ambronay. Les élèves intégrés dans ce dispositif peuvent en bénéficier un an, reconductible sur une durée d'une année supplémentaire.

PPRE, PAP, PPS, PAI



Dans l'école il y a cette année 21 enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé, 21 enfants bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation, un enfant ayant un projet d'accompagnement personnalisé et trois en cours de rédaction. Les projets personnalisés de réussite éducative sont en cours de rédaction.

Les élèves ayant un PPS bénéficient de l'intervention de professionnels dans l'école : les SESSAD (Services d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile) comme par exemple le SIAM, organisme qui intervient auprès d'enfants déficients visuels, et de professionnels de santé.

## 5. Les évaluations CP, CE1, CM1 et CM2

Cette année, aux évaluations nationales de CP et de CE1 se sont ajoutées les évaluations des CM1. Elles ont été passées entre le 11 septembre et le 25 septembre.

L'école a également fait partie d'un échantillon test pour passer des évaluations de CM2 mais nous n'avons pas les résultats des évaluations.

Les résultats du CP

	Réussites	Difficultés
Mathématiques	Lire les nombres	Placer un nombre sur une ligne graduée et résolution de problème
Français	Manipuler des syllabes	Reconnaitre les différentes écritures d'une lettre

Les résultats du CE1

CE1	Réussites	Difficultés
Mathématiques	Reproduire un assemblage et lire des nombres	Les calculs et la résolution de problèmes
Français	Comprendre des phrases lues par l'enseignant ou seul	Lecture à voix haute de mots et de textes.

## Les résultats du CM1

CM1	Réussites	Difficultés
Mathématiques	Ecrire des nombres sous la dictée	Poser et calculer
Français	Comprendre des textes lus par l'enseignant et savoir trouver des mots de même famille	Reconnaitre les principaux constituants de la phrase et lire à voix haute

## 6. Elections des délégué.es de parents d'élèves

Les élections de parents ont eu lieu le 13 octobre 2023 uniquement par correspondance. Le matériel de vote a été transmis aux parents dès la semaine précédente. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après la clôture du vote, à midi et a été effectué par Mme Chabrier, Mme Miguet, Mme Malosse, Mme Roger, Mme Jullien, Mme Raffaitin et M Paradis.

Même s'il a été proposé la possibilité de faire un vote électronique, le coût de celui-ci n'a pas permis de le mettre en place.

Le taux de participation s'est élevé cette année à 51,48%. Il y a eu 296 votants sur les 575 inscrits.

Parmi ces votes il y a eu 10 votes blancs et 20 votes nuls.

Seulement 5 parents se sont présentés aux deux réunions d'information pour se porter candidat.

Les parents délégués ont un rôle de médiation entre l'école, la mairie et les autres parents d'élèves. Ils participent à la vie scolaire siègent aux conseils d'école pour voter le règlement intérieur, donner leur avis sur le fonctionnement de l'école, adopter le projet d'école, donner leur accord sur l'organisation d'activités complémentaires et proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Les parents élus ont également la possibilité de participer aux COPIL action éducative. Un comité de pilotage d'action éducative a déjà eu lieu le 21 septembre et d'autres seront bientôt reprogrammés. Un nouveau projet éducatif territorial est en cours de rédaction.

## 7. Relations et communication parents/enseignants

### Les moyens de communication

La communication entre les enseignants/l'école et les parents se fait principalement via le cahier de liaison. Les parents peuvent également joindre l'école par mail ou par téléphone. Certaines enseignantes communiquent également leur adresse professionnelle.

Il faudrait également éviter d'interpeler les enseignants au portail sur les temps d'accueils afin qu'ils puissent assurer une surveillance effective de la cour de récréation. En cas de nécessité de rencontrer un enseignant, il est tout à fait possible de prendre un rendez-vous, ce afin également de préserver la confidentialité des échanges.

Les parents doivent contacter l'école pour justifier d'une absence avant 9h00 par mail, sur le téléphone fixe ou par SMS.

### La réunion de rentrée

La plupart des enseignants a proposé plusieurs créneaux de réunion, à différents jours et heures, afin de permettre aux parents d'y participer davantage. On a pu constater que les enseignants ayant proposé ces modalités ont vu pratiquement tous les parents dès le début d'année et que 4 réunions sont suffisantes.

## Les ENT

- Les CM2 utilisent cette année encore beneylu school.
- Mmes Fayolle et Destombes utiliseront Klassly
- Mmes Guillemot et Lachaud devraient utiliser Educartable, un cahier de liaison numérique.

Tous ces ENT répondent au respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et sont gratuits pour les parents.

Beneylu School sera payant l'an prochain, avec des tarifs prohibitifs, et nous allons réfléchir à une solution de communication commune à l'école.

## Le blog

Le blog de l'école fonctionne toujours. Il sera régulièrement alimenté par les enseignants via Mmes Morel et Miguet.

<https://julesferry-amberieu.blog.ac-lyon.fr/wordpress/>

En ce début d'année, plusieurs membres de l'équipe enseignante ont été contactés par des parents de manière agressive et/ou irrespectueuse. Afin que les enseignants et les parents puissent travailler en coéducation, il serait bon d'avoir des échanges mutuels respectueux des règles de savoir vivre.

## 8. Le règlement intérieur de l'école

La question de la tenue vestimentaire (vue lors du dernier conseil d'école)

« Les enfants doivent se présenter dans un état de propreté convenable et dans une tenue vestimentaire adaptée au contexte scolaire. Pour des raisons de sécurité, les chaussures doivent être adaptées aux activités scolaires et tenir au pied (pas de claquettes, de tongs, de chaussures à talon). »

La question des goûters

Le règlement est proposé comme suit : « Le matin, il est possible de proposer un goûter aux enfants en privilégiant les fruits, les gâteaux et les biscuits. Les chips, gâteaux apéritifs et bonbons sont interdits (hors anniversaires et évènements prévus par les enseignants). »

Les membres du conseil d'école proposent une modification comme suit : « Les goûters ne sont pas autorisés sur le temps scolaire (hors anniversaires et évènements prévus par les enseignants) ».

Le nouveau règlement intérieur a été voté à 18 voix « pour » et 5 « abstentions ».

## 9. Sécurité à l'école (PPMS – Alerte INCENDIE...)

### Le plan Vigipirate

Suite aux événements dramatiques qui se sont déroulés à Arras le 13 octobre 2023, le plan Vigipirate, qui jusque-là était en « sécurité renforcée, vigilance attentat » passe au niveau 3 « urgence attentat ».

## La sécurisation des écoles et des établissements scolaires fait l'objet de **mesures renforcées** :

- **Renforcement de la surveillance et le contrôle des rassemblements aux abords des établissements** ;
- Restriction voire interdiction des activités aux abords des bâtiments ;
- Renforcement de la surveillance aux abords des établissements ;
- Renforcement du contrôle d'accès des personnes et des véhicules ;
- La mobilisation de tous les acteurs académiques et le déploiement de 1 000 personnels de prévention et de sécurité du ministère dans les écoles et les établissements scolaires sont également déployés dès aujourd'hui.
- Renforcement du partage d'informations entre le ministère de l'intérieur et l'Éducation nationale dans le cadre des cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles mises en place dans chaque département

**Ces mesures sont adaptées à chaque école et établissement scolaire et mises en œuvre, en lien avec les préfets.**

En complément de ces mesures renforcées, le ministère rappelle les consignes suivantes aux personnels exerçant dans les écoles et les établissements scolaires et aux personnels qui interviennent en leur sein, aux parents d'élèves et aux élèves :

- **l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte** ;
- **un contrôle visuel des sacs doit être effectué** ;  
En cas de refus, le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement.
- **l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée**, en cas de doute le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement. ;

Une attention particulière est également portée à la gestion des flux d'élèves, des entrées et sorties dans les écoles et établissements scolaires, dont ceux avec internat. Dans la mesure du possible, les attroupements qui exposent leurs membres à une menace d'attaque directe doivent être évités. Des solutions limitant la fréquence des allées et venues entre l'établissement et la voie publique peuvent être recherchées en concertation avec les autorités concertées.

Les locaux scolaires étant partagés la semaine et les weekends (animations les mercredis et les weekends, le prêt des clés pour l'utilisation de la BCD), il faudra être vigilant.

### Le PPMS et alerte incendie

La visite de sécurité a eu lieu le mercredi 20 septembre. Etant donné l'état général de l'école au niveau de la sécurité, une visite sera désormais prévue tous les 5 ans.

L'alerte incendie a été réalisée le lundi 18 septembre. L'évacuation s'est déroulée dans le calme en 3min24s (après vérification du nombre d'élève et des toilettes). Les consignes d'évacuation ont toutes été respectées. Le dispositif d'alarme incendie a été changé durant l'été et il semble qu'il soit mieux entendu dans les classes.

L'alerte PPMS prévue ce jour n'a finalement pas eu lieu compte tenu des événements tragiques de la semaine dernière. Concernant l'installation d'un nouveau signal lumineux spécifique pour les PPMS, il n'y a pas de retour pour le moment. Le signal actuel n'étant pas perçu par tous, il faudra trouver une alternative.

### La sécurité aux abords de l'école

De nombreux **problèmes de stationnement** ont été signalés aux horaires d'entrées et de sorties de l'école. Certains parents se stationnent en double file malgré des places de stationnement vides ce qui crée des bouchons mais aussi des situations de violence aux abords de l'école.

**Les automobilistes ne respectent pas l'interdiction de circuler sur la rue André Gay.**

M Blanc dit que la police municipale verbalisera davantage à l'avenir.

Pour une solution à moyen terme ou à long terme, les parents délégués ont la possibilité de rencontrer l' élu chargé de la voirie lors d'un rendez-vous.

## 10. Projet d'école

	Priorités	
<b>Axe 1 : Améliorer les réussites et réduire les inégalités</b>	Prendre la parole devant un public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la lecture orale : lecture inter cycle et concours des petits champions de la lecture.</li> <li>• Mettre en place un marché des connaissances</li> <li>• Participer au printemps des poètes avec la création de brigades d'intervention poétique, la mise en voix de poèmes.</li> <li>• Participer à des débats (philosophiques, dictée négociée, donner son avis sur une production)</li> </ul>
<b>Axe 2 : Développer les parcours éducatifs et de l'élève</b>	Construire un parcours de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un outil de référence pour harmoniser les pratiques en éducation à la santé au cycle 2 et au cycle 3</li> <li>• Faire appel à des intervenants en matière d'éducation à la santé : étudiants IFSI, infirmière scolaire, opération M'T dents.</li> <li>• Promouvoir les activités sportives avec le label génération 2024 et mettre en place les activités physiques quotidiennes pendant la récréation et sur les temps d'apprentissage.</li> </ul>
	Poursuivre la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle et construire un projet autour de l'éducation musicale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en place du PEAC dans l'école et continuer à l'enrichir.</li> <li>• Développer la culture musicale en créant une chorale au cycle 2 et au cycle 3 dans l'école et en la rendant pérenne</li> </ul>
<b>Axe 3 : Prendre en compte le climat scolaire et bien-être à l'école</b>	Améliorer les relations entre les élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer et entretenir des conseils d'élèves dans les classes et des conseils de vie de l'école.</li> <li>• Instaurer les messages clairs pour la gestion des conflits en cour de récréation</li> <li>• Réorganiser les espaces de récréation pour qu'ils puissent profiter à tous : lecture, activités sportives, activités créatives et artistiques, jeux éducatifs.</li> <li>• Développer les compétences psychosociales et le travail sur les émotions</li> </ul>
	Prévenir le harcèlement scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la journée Non au harcèlement et créer une progression sur le thème du harcèlement dans le cadre de l'éducation civique et morale.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter le dispositif pHARe aux parents en conseil d'école et en réunion de rentrée.</li> </ul>
<b>Axe 4 : Développer les relations avec les partenaires et les familles.</b>	Faire entrer davantage les parents dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des événements au cours de l'année invitant les parents à entrer dans l'école : grande lessive, semaine « classe ouverte en activité », fête de l'école...</li> <li>Améliorer la communication avec les familles : blog de l'école...</li> </ul>

**Axe 1 :** participation aux champions de la lecture

**Axe 2 : éducation à la santé** et à la sexualité : participation des classes de CP à M T dents, inscription de l'école pour les interventions d'étudiants en santé sur les thèmes de la nutrition et des écrans.

**PEAC :** Participation à la chorale école/collège ; projet en EAC en cours.

**Axe 3 :** Mise en place de conseil d'élèves, mise en place des messages clairs (Mme Guillemot porteuse du projet), mois contre le harcèlement (projet piloter par Mme Miguet)

**Axe 4 :** : l'alimentation plus régulière du blog de l'école (Mmes Morel et Miguet), la grande lessive, la fête de l'école pour faire entrer les parents dans l'école, les classes ouvertes en activité (pour faire entrer davantage les parents dans l'école)

## 11. Le dispositif pHARe

La lutte contre le harcèlement scolaire est cette année une priorité pour le ministère de l'éducation nationale.

Depuis 2021-2022, l'école élémentaire Jules Ferry participe au programme pHARe, programme de lutte contre le harcèlement à l'école.

L'objectif de la cellule Bien être à l'école est de prendre en compte de manière réactive, bienveillante et professionnelle les situations portées à sa connaissance, d'assurer la qualification des faits de la situation de manière objective et outillée, et d'analyser les besoins et le plan d'action à mettre en œuvre en lien avec l'équipe ressource.

Ce dispositif s'étend à toutes les écoles de France. Dans 80% des situations, le problème est géré dans les 15 jours grâce à ce dispositif.

En cas changement significatif du comportement d'un élève (en classe ou à la maison), de suspicion de situation de harcèlement il ne faut pas hésiter à prévenir un membre de l'équipe enseignante ou un parent délégué qui pourra faire le lien avec l'école afin de déclencher l'intervention de la cellule bien être.

Il ne faut pas non plus oublier qu'il existe un numéro vert, le 3020, pour signaler une situation de harcèlement.

Depuis le début de l'année, la cellule a déjà été mobilisée dans l'école.

## 12. Bilan financier de la coopérative scolaire

Date et libellé	Dépenses	Recettes	SOLDE
Solde au 30.09.2022			
Achat de produit pour cession			
Assurances versées	99.75		
Charges activités éducatives	9000.82		

Cotisations versées à l'OCCE	<b>817,95</b>		
Autres charges courantes	<b>21,96</b>		
Charges exceptionnelles	<b>362</b>		
Achat de biens durables	<b>220</b>		
<b>TOTAL des dépenses</b>			
Vente de produits pour cessions			
Produits des activités éducatives			
Subventions collectivités locales		<b>3239,95</b>	
Subventions d'association		<b>4358,56</b>	
Autres produits courants			
Participations volontaires des familles		<b>6346,00</b>	
Intérêts perçus			
Produits exceptionnels			
<b>TOTAL des recettes</b>	<b>10522,48</b>	<b>13944,51</b>	
<b>Déficit / excédent</b>			<b>+ 3422,44</b>
<b>Solde au 30 09 2023</b>			<b>7873,6</b>

### 13. Les travaux

Les parents délégués ont souhaité faire une visite de l'école en ce début d'année comme envisagé lors du dernier conseil d'école 2022-2023

**Les travaux prévus et/ou demandés:** les séparateurs d'urinoirs, la réfection du toit en 2024, le tracé des terrains de la cour de récréation.

**Les travaux à prévoir :** les peintures, les sols de certaines classes, l'aménagement de la cour de récréation.

Des projets de végétalisation de la cour de récréation seraient en début d'étude en lien avec le projet « cœur de ville ». L'école pourrait participer au le projet « notre école faisons la ensemble ».

### 14. Questions d'ordre municipal

Il serait possible d'assouplir les conditions d'inscription à la cantine et de réduire le délai d'inscription.

Pour l'organisation d'un troisième service et les capacités d'accueils de la cantine, il n'y a pas de nouvelles informations. Il y a actuellement 180 enfants qui peuvent être accueillis chaque jour au restaurant scolaire, coté élémentaire.